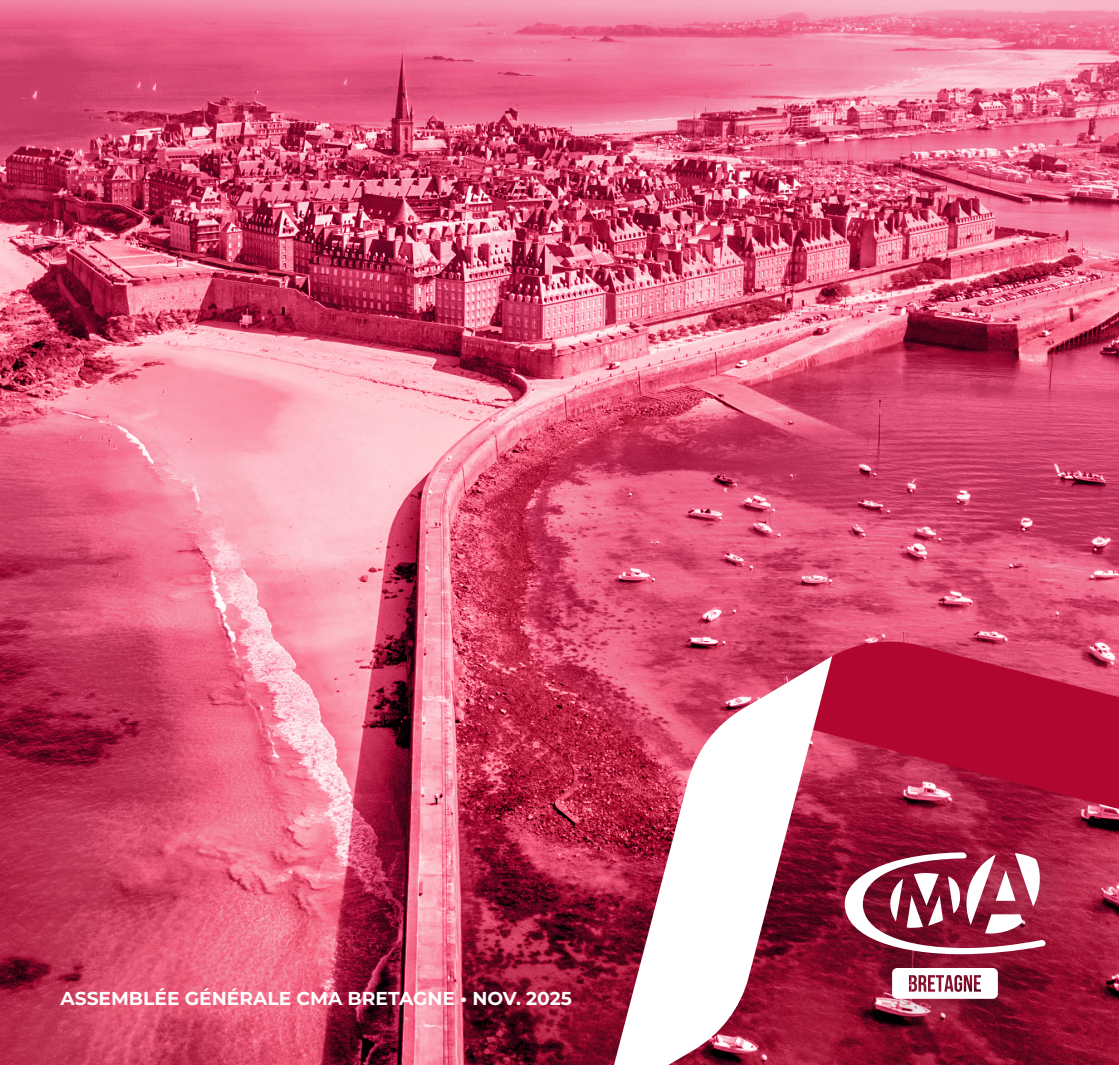


# L'artisanat au cœur des TERRITOIRES BRETONS



## MESSAGE N°1

**Assurer la place des artisans commerçants & artisans d'art au sein de tissus commerciaux qui se contractent.**

### Constats

- Les surfaces commerciales sont en grande surcapacité par rapport aux besoins réels actuels et projetés.
- Les commercialités, de centre-ville comme de périphérie, tendent à se contracter, et à se polariser davantage.
- Les achats du quotidien, d'hyperproximité s'effectuent là où ils seront les plus faciles, rapides et accessibles à faire.

### Positions

- Les artisans commerçants doivent pouvoir s'implanter dans toutes les polarités commerciales relevant de l'économie de proximité.
- L'implantation d'activités commerciales hors polarités n'est pas à encourager, y compris pour de la vente directe.
- L'implantation des artisans-commerçants dans le centre-ville, centre-bourg, doit être liée à une politique du territoire en faveur d'un flux marchand en direction du centre-ville.

### Préconisations Concernant les collectivités

- Envisager les friches commerciales, de centre comme de périphérie, comme des lieux d'accueil d'autres activités productives (y compris artisanales) ou de logistique...
- Mobiliser les compétences et les expertises de la CMA Bretagne pour objectiver et sécuriser les projets de reconquête de l'économie de proximité.



Je le rappelle souvent : dans chaque commune bretonne, il y a au moins un artisan.

Nos artisans bretons ont besoin de leur territoire, comme les territoires ont besoin des artisans.

Les élus de la CMA Bretagne livrent ici leur vision de l'adaptation nécessaire des **territoires bretons aux besoins des entreprises artisanales**.

**5 axes clés** au service de la dynamique des implantations artisanales et commerciales dans notre paysage.

Une base de réflexion pour agir, **ensemble**.

*Michel Aoustin,  
Président de la CMA Bretagne*



## MESSAGE N°2

**Ancrer la mixité fonctionnelle comme principe pour l'accueil des activités artisanales sans vitrines.**

### Constats

- Les entreprises artisanales du BTP, de la sous-traitance industrielle ou des services aux entreprises évoluent dans un marché très tendu de l'immobilier d'activité.
- Les phénomènes de densification, dans les secteurs tendus (urbain, littoral), contribuent à la périphérisation de ces activités, avec les difficultés de fonctionnement que cela peut entraîner.

### Positions

- Autoriser l'implantation des entreprises artisanales sans vitrine sur toutes les typologies de tissus.
- Rechercher davantage de mixité fonctionnelle dans les espaces en cours de densification.
- Traiter en amont la fonctionnalité des espaces d'activité pour anticiper les nuisances.
- Favoriser le réemploi des bâtiments existants et inoccupés : friches (commerciales, industrielles etc), délaissés (centres commerciaux, emprises ferroviaires, etc), bâtiments agricoles inexploités.

### Préconisations Concernant les collectivités

- Faire appel à l'expertise de la CMA Bretagne pour consolider la conception des programmes, par la connaissance des besoins des entreprises.
- Mobiliser la CMA Bretagne pour accompagner les entreprises elles-mêmes vers de nouvelles formes / nouveaux modes d'implantation dans leur parcours immobilier.

## MESSAGE N°3

**Sanctuariser les espaces économiques dédiés pour les entreprises artisanales qui ont des besoins fonciers importants, ou des contraintes d'activité incompatibles avec la notion même de mixité fonctionnelle.**

### Constats

- Les entreprises artisanales du BTP, de la sous-traitance industrielle ou des services aux entreprises évoluent dans un marché très tendu de l'immobilier d'activité.
- Les zones d'activité économique sont une réponse pour accueillir des activités productives, y compris artisanales, avec des besoins en foncier important, et/ou des contraintes d'exploitation incompatibles avec la proximité des autres fonctions.
- Les zones d'activité économique constituent souvent une variable d'ajustement : implantation d'équipements publics, de commerce, d'activités de loisir, de logistique commerciale, de drive etc.

### Positions

- Toutes les fonctions susceptibles de porter atteinte à la vocation économique et productive d'une ZAE sont à proscrire : logement, commerces, activités de service avec accueil de clientèle, logistique commerciale...
- Seules peuvent être acceptées les fonctions qui apportent un service avéré aux usagers de la ZAE.

### Préconisations Concernant les collectivités

- Associer la CMA Bretagne à la définition de parcours immobiliers au sein des territoires pour les activités artisanales productives, au travers des schémas d'accueil des entreprises, ainsi que des outils de planification.

## MESSAGE N°4

**Rapprocher l'entreprise artisanale des ressources et des flux dont elle a besoin pour fonctionner dans une logique d'efficience territoriale.**

### Constats

- Les mouvements (densification, pression foncière, coût du foncier et de l'immobilier...) tendent à éloigner les entreprises artisanales, de leurs ressources : matières premières & fournitures, richesses humaines, lieux de formation, flux de clients etc.

### Positions

- Permettre aux entreprises de s'implanter au plus près de leurs ressources, notamment humaines, ou sur des emplacements clés en matière de desserte tous modes.
- Anticiper l'implantation des fournisseurs (commerce de gros, producteurs, sous-traitants...) pour raccourcir les flux d'approvisionnement : encourager notamment les acteurs du commerce de gros à aller vers des formats innovants et agiles, dans une logique de maillage.
- Optimiser l'articulation entre lieux d'emploi et lieux de formation pour les métiers de l'Artisanat : raccourcir la distance entreprise -lieu d'apprentissage et intégrer davantage ce dernier, et ses plateaux techniques, dans le parcours entrepreneurial.

### Préconisations Concernant les collectivités

- S'appuyer sur le réseau CMA Bretagne pour faire émerger des expérimentations autour des mobilités décarbonnées.
- Intégrer les connaissances sectorielles de la CMA pour développer des visions territorialisées par filière économique.

## MESSAGE N°5

**Accompagner les nouveaux modèles et nouvelles formes d'implantation, au service des artisans du territoire.**

### Constats

- Évolutions réglementaires, contrainte des espaces, demandes d'agilité croissante, évolution des formes de distribution, des formes de travail... Sont autant d'éléments à prendre en compte pour réussir l'implantation, l'ancrage et la transmission des entreprises et savoirs-faire artisanaux sur les territoires.

### Positions

- Envisager les nouvelles formes de contact client comme des éléments d'opportunité. Par exemple : les casiers & lockers, s'ils servent la dynamique d'une polarité où les artisans commerçants sont très présents ; les formes non sédentaires dans les secteurs où le potentiel est fragile.
- Encourager, quand c'est souhaitable, des formats mutualisés et agiles.
- Trouver des modèles pérennes pour accompagner la dissociation foncier, bâti.

### Préconisations Concernant les collectivités

- S'appuyer sur les experts CMA pour sensibiliser et accompagner les entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain à adapter les modèles.
- Objectiver avec la CMA Bretagne les éléments de besoin du tissu artisanal, dans une approche d'aide à la décision pour sécuriser les projets de développement territorial.
- S'appuyer sur les accompagnements collectifs et individuels de la CMA Bretagne pour consolider une « boîte à outils » territoriale d'animation et de développement économique.



LA CMA BRETAGNE  
en un clic !



[www.cma-bretagne.fr](http://www.cma-bretagne.fr)



## SIÈGE

2 Cours des Alliés

CS 51218

35012 Rennes Cedex

## CONTACT



[contact@cma-bretagne.fr](mailto:contact@cma-bretagne.fr)



3006